

Cellule Communication

Tel : 24.65.60 – 24.66.39

Mardi 16 septembre 2014

COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE DU 16 SEPTEMBRE 2014

Sous la présidence de Madame Cynthia LIGEARD, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 16 septembre, a approuvé 2 délibérations du congrès, émis 1 avis et adopté 43 arrêtés.

Santé :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé les rapports d'activité du programme du contrôle médical du régime unifié d'assurance maladie-maternité et de l'aide médicale pour les années 2012 et 2013.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le programme du contrôle médical du régime unifié d'assurance maladie-maternité et de l'aide médicale pour l'année 2014. Ce programme prévoit de poursuivre les actions de contrôle ciblées engagées depuis 2008 sur les dépenses pharmaceutiques ; d'engager une réflexion afin d'adapter au contexte local la nomenclature métropolitaine des actes de biologie médicale afin d'en juguler les coûts ; de contrôler les établissements hospitaliers, de rédiger un guide d'usage des professionnels ; d'accompagner les délégués santé de la CAFAT et de poursuivre la formation au profit des infirmiers de la Province des Îles.

Enseignement :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé les mesures retenues dans l'offre de formation des classes d'enseignement supérieur des établissements secondaires publics et privés pour la rentrée 2015. Trois nouvelles formations dans l'enseignement public ont été actées :
 - une classe préparatoire aux grandes écoles, filière littéraire, au lycée Lapérouse ;
 - un brevet de technicien supérieur « technico-commercial » au lycée Jules Garnier ;

- un brevet de technicien supérieur « assistant de gestion PME-PMI » au lycée Antoine Kéla.

Les six poursuites en 2^{ème} année de classe préparatoire et de brevet de technicien supérieur ouverts à la rentrée scolaire 2014 sont poursuivies:

- 2^{ème} année de la classe préparatoire aux grandes écoles – filière économique et commerciale option économie, au lycée du Grand Nouméa ;
 - 2^{ème} année du brevet de technicien supérieur spécialité « transport et prestations logistiques » au lycée professionnel commercial et hôtelier Auguste Escoffier ;
 - 2^{ème} année du brevet de technicien supérieur spécialité « hôtellerie-restauration » option A « mercatique et gestion hôtelière » au lycée professionnel commercial et hôtelier Auguste Escoffier ;
 - 2^{ème} année du brevet de technicien supérieur spécialité « services et prestations des secteurs sanitaire et social » au lycée Apollinaire Anova (direction diocésaine de l'école catholique) ;
 - 2^{ème} année du brevet de technicien supérieur spécialité « maintenance industrielle » au lycée professionnel Marcellin Champagnat (direction diocésaine de l'école catholique) ;
 - 2^{ème} année du brevet de technicien supérieur spécialité « hôtellerie-restauration » option B « arts culinaires » au lycée professionnel Jean XXIII (direction diocésaine de l'école catholique).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la modification de la carte des formations des établissements secondaires publics et privés à la rentrée scolaire 2015 :
 - collèges : neuf ouvertures et deux fermetures ;
 - lycées généraux et technologiques : six ouvertures ;
 - lycées professionnels : dix ouvertures, dix fermetures et trente et une poursuites d'opérations déjà engagées.

Avis :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis des observations au projet de décret portant transfert à la Nouvelle-Calédonie de la partie de service de l'Etat chargée de la tenue du registre du commerce et des sociétés.

Subventions :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 1 000 000 F CFP en faveur du collège de Boulari pour l'acquisition d'équipements destinés à l'adaptation des plateaux techniques professionnels.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 250 000 F CFP en faveur de l'école de Patho (Mairie de Maré) pour lui permettre d'organiser le cinquantenaire de l'école publique d'Atha.

Divers :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé les accords interprofessionnels conclus dans le cadre de la régulation du marché des oignons, des choux pommés et des carottes.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé les sociétés SARL La Ferme de Koe, SARL Art Informatique, SARL Société Boucherie d'Auteuil et SAS La Française à réviser les prix de vente de certains de leurs produits en application des dispositions de la loi du pays du 27 septembre 2013 relative au plafonnement des prix des produits et services.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le renouvellement du conseil d'administration de l'institut de formation des professions sanitaires et sociales (IFPSS).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la composition nominative du conseil d'administration du centre hospitalier territorial (C.H.T.) Gaston Bourret.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la composition de la commission de reconnaissance du handicap et de la dépendance de Nouvelle Calédonie (CRHD-NC).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la composition de la commission de recours des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n° 1 de l'exercice 2014 de l'agence sanitaire et sociale (ASS-NC) équilibrée à la somme de 3 048 000 000 F CFP en section de fonctionnement.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé l'ouverture d'un concours interne spécial pour le recrutement dans le corps des conseillers principaux d'éducation du cadre des personnels d'éducation et de surveillance (17 postes).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé l'ouverture d'un concours de recrutement dans les corps des professeurs certifiés et professeurs certifiés d'éducation physique et sportive du cadre de l'enseignement du second degré (3 postes).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la prise en charge des frais de transport aérien et d'hébergement de M. Patrick LABIA dans le cadre du suivi des études d'élaboration du Schéma Global des Transports et de la Mobilité de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la prise en charge des frais de transport de journalistes dans le cadre des comités des signataires 2013 et 2014.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délivré 2 certificats d'inscription au registre des transports routiers de personnes, 7 attestations de capacité professionnelle, 28 cartes professionnelles de conducteur, 1 autorisation d'exploitation de véhicule de location avec chauffeur et 2 autorisations de transport.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé "l'APE de l'école primaire Victorien Bardou" à organiser une loterie pour un montant de 700 000 F CFP.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé "l'ASPTT Nouméa Glisse" à organiser une loterie pour un montant de 1 000 000 F CFP.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé " le Groupe scolaire de Pouembout" à organiser un loto pour un montant de 400 000 F CFP.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé mesdames Aurélie THIBAUT et Carelle ROCH à pratiquer le démarchage et la vente à domicile.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la liste des eaux de baignade en zone côtière dans la commune de Païta (baie de Toro).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la liste des eaux de baignade en zone côtière dans la commune de Koné (plage de Foué).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la liste des eaux de baignade en zone côtière dans la commune de l'Île des Pins (piscine naturelle, plage de Kanuméra et plage de Kuto).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la liste des eaux de baignade en zone côtière dans la commune de Pouembout (plage de Franco, plage de Pindaï).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé M. Guy FLOTAT à créer une servitude d'accès pour desservir le lot n° 100 partie C-section Pouembout rive gauche ainsi que les lots supérieurs, sur la commune de Pouembout, sur un chemin d'exploitation appartenant à son domaine privé vacant.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé deux agents de la société EEC et quatre agents de la société ENERCAL en vue de la constatation des infractions à la réglementation relative aux distributions d'énergie électrique.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé l'EURL Tezor Ambulance en tant qu'entreprise privée de transports sanitaires terrestres.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la SARL Ouaré Ambulances en tant qu'entreprise privée de transports sanitaires terrestres.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la société EEC à installer trois postes de transformation de l'énergie électrique, section Ile Nou, sur la commune de Nouméa et a habilité sa présidente à intervenir à l'acte.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a rejeté 7 demandes d'agrément pour le transfert de déficits dans le cadre d'une fusion-absorption.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délivré 4 visas de long séjour, 4 titres de séjour, 17 autorisations de travail, 41 autorisations de travail concernant les projets miniers et 1 arrêté modificatif.

Mesures individuelles :

- Madame Catherine RACLE est nommée chef du service administratif et financier de la direction des technologies et des services de l'information (DTSI).